

Résumé

PROPOSITION DE LOI N° 8551

La présente proposition de loi vise à porter des corrections à la loi dite de « l'harmonisation des carrières inférieures au sein de l'État » avant son entrée en vigueur de façon à garantir que celle-ci soit complète et pleinement opérante.

Plus concrètement, il s'agit d'une part, d'insérer les diverses annexes auxquelles se réfèrent plusieurs articles de la loi à modifier et qui ont été omises du texte voté le 30 avril 2025. D'autre part, les modifications apportées par voie d'amendements à l'article 5, point 1°, de la loi à modifier doivent être rectifiées afin de remplacer correctement les anciens grades du groupe de traitement C1 par les nouveaux au niveau de l'article 12 de la loi sur les traitements des fonctionnaires.

Enfin, compte tenu de ces modifications, la date d'entrée de la loi à modifier est précisée et fixée au 1^{er} septembre 2025 afin d'éviter toute confusion.